



EN AFRIQUE
COMME AILLEURS
PAS DE DÉMOCRATIE
SANS JUSTICE FISCALE !

METTRE LA FISCALITÉ DES MULTINATIONALES
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



TOURNONS LA PAGE

I - TOURNONS LA PAGE - QUI SOMMES NOUS ?

La campagne internationale Tournons La Page organise et relaie des **actions pacifiques pour promouvoir l'alternance démocratique en Afrique**. Elle réunit des associations, des chercheurs, des artistes et des citoyens d'Afrique et d'Europe en un même réseau, aujourd'hui actif **dans neuf pays : Cameroun, Congo-B, RD Congo, Gabon, Niger, Tchad, Burundi, Belgique et France**.

A travers des actions de sensibilisation et de plaidoyer, Tournons la page refuse la fatalité des

dynasties installées et souhaite promouvoir les processus démocratiques, le respect de l'Etat de droit et la possibilité d'un vote libre, transparent et respecté.

Après deux ans de mobilisation sur le respect des constitutions en Afrique, la campagne Tournons la page ajoute désormais une série d'actions sur la transparence économique et le contrôle citoyen des politiques économiques pour construire ou consolider les démocraties.

II - CONTEXTE

A l'occasion du **2e séminaire annuel de la campagne Tournons la page qui aura lieu à Bamako (Mali) du 8 au 14 janvier 2017**, Tournons la page a publié son nouveau rapport, « *En Afrique comme ailleurs, pas de démocratie sans justice fiscale* ».

Le rapport de 50 pages insiste sur la **nécessité de construire un contrat fiscal juste en Afrique au service de l'intérêt général**. Ce contrat fiscal entre dirigeants politiques et citoyens est une condition nécessaire à la construction d'une démocratie stable. Construire de la transparence entre les citoyens et leurs dirigeants c'est en particulier dans le cas de régimes dictatoriaux ou autoritaires **ouvrir une brèche et rendre possible une alternance politique**. Les récents scandales financiers en RDC, au

Burundi, en Gambie ou au Gabon rappellent que l'accapement du pouvoir politique s'accompagne le plus souvent d'un accapement des ressources économiques, facilité par l'opacité du système fiscal international et la complaisance de certaines multinationales.

L'enjeu de la justice fiscale et de la démocratie en Afrique engage la communauté internationale. Ce rapport est un appel à la mobilisation citoyenne internationale sur ces questions.

* Le premier rapport est sorti en juin 2015. Pour le télécharger, [cliquez ici](#).

* Ce deuxième rapport a été publié en janvier 2017. Pour le télécharger, [cliquez ici](#).

III - ÉLÉMENTS CLÉS

3 GRANDES QUESTIONS SONT ABORDÉES

- 1) Comment construire un consentement à l'impôt lorsque entreprises et dirigeants ne montrent pas l'exemple ?
- 2) Comment abolir les privilèges et les passe-droits sans une appropriation collective et démocratique de la question fiscale ?
- 3) Comment créer un développement économique, social et politique durable grâce à une juste redistribution des recettes fiscales ?

Exemples et études connus : Philia Sa au Congo, Simandou en Guinée, Areva au Niger, Bolloré en Afrique de l'Ouest, Delta Synergie au Gabon, Sab Miller au Ghana... ou plus récemment : Heineken au Burundi, Och-Ziff en RDC ou Gupta en Afrique du Sud.

QUELQUES CHIFFRES

• **En 2010, les multinationales ont été responsables de 40 milliards de dollars de fuite illicite de capitaux** en Afrique selon le Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

• En trente ans, le nombre de multinationales dans le monde a été multiplié par dix selon la CNUCED.

• **En 2013, les transactions financières qui quittent l'Afrique subsaharienne, sans aucune taxation, s'élèvent à 74 milliards de dollars**. Un montant presque équivalent à celui des aides internationales et des investissements étrangers officiellement accordés à ces pays.



• Les Equato-Guinéens sont aussi riches que les Européens sur le papier, avec un ratio de revenus par habitant équivalent à celui de l'Union européenne. Pourtant, en 2006, selon la Banque mondiale, trois quarts des habitants s'y trouvaient sous le seuil de pauvreté national.

• La dépendance à un contribuable unique favorise l'accapement du pouvoir : **au Gabon, 60 % des revenus de l'Etat sont issus du pétrole** ; au Tchad, ce chiffre s'élève à 73% !

• L'OCDE a déclaré que **le secteur extractif est le plus corrompu** : il représente 19% des 427 cas de corruption qu'ils ont étudiés.

• Niger : « Entre 2006 et 2009, 139 permis de prospection et d'exploitation ont été vendus à des entreprises chinoises, canadiennes, britanniques, sud-africaines, australiennes, indiennes, par l'entourage de Tandja ».

EXTRAITS ET PHRASES-CLÉS :

« Faire de la politique économique et a fortiori de la fiscalité un objet de débat public, c'est créer les conditions d'une alternance démocratique en Afrique. »

« Il n'y a pas de démocratie possible sans financement solidaire des dépenses publiques »

« Les rares pays qui, suite à une alternance ont cherché à remettre la main sur des fonds publics détournés ou sur des biens mal acquis par les pouvoirs autoritaires, ont appris à leurs dépens que la Justice d'un paradis fiscal peut attendre des dizaines d'années avant de commencer à coopérer et échanger des informations avec les autres pays »

« Les pays africains doivent prendre l'initiative de renégocier les traités fiscaux existants, et cesser de signer en l'état les textes qui leur sont proposés. En 2013, l'Afrique du Sud a montré le chemin en renégociant son traité fiscal avec l'Île Maurice »

« Au Gabon, malgré l'interdiction pour un fonctionnaire d'avoir toute activité commerciale, le président Ali Bongo a la main mise sur tout le tissu économique du pays grâce au consortium Delta Synergie : assurances, banques, agroalimentaire, sécurité, transport, médicaments, BTP... Au moins 4 multinationales françaises sont liées à Delta Synergie : Bolloré, Bouygues, Eramet et la BNP Paribas. »

NOS RECOMMANDATIONS

- Chiffrer le coût des incitations fiscales existantes dans chacun des pays et les faire valider dans le budget annuel par le Parlement.
- Mettre en place une organisation fiscale internationale où chaque pays aurait un pouvoir de décision sur les règles fiscales internationales.
- Faire ratifier tous les accords avec les entreprises multinationales qui sont différents du droit commun par le parlement et rendre public le contenu de ces conventions d'établissement.
- Œuvrer en faveur d'organes régionaux de contrôle fiscal et renforcer la place de la société civile dans l'organe de pilotage de ces organes.
- Transposer en lois contraignantes les engagements volontaires déjà existants en matière de transparence économique.
- Mettre en place une coopération technique entre instances fiscales régionales africaines (inspecteurs sans frontières par exemple) avec des modèles respectant les spécificités et les intérêts locaux.

